



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX au CONSEIL DEPARTEMENTAL 78

- Etat des lieux**
- Propositions**
- Perspectives...**

- Septembre 2024 -



EDITO :

Réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, accumulation des pollutions... Il nous faut agir pour rendre nos activités écologiquement soutenables. Nationalement et localement, la CGT est engagée sur les enjeux environnementaux et sur leur articulation avec les enjeux sociaux (annexe 3).

Les enjeux environnementaux ne sont pas des sujets dissociés du reste mais en interaction permanente. Ils sont liés au mode d'organisation et interrogent le sens du travail. Ils mettent en exergue les inégalités sociales. Ils interrogent nos pratiques, nos systèmes de production, nos consommations, nos moyens de subsistance et de vie (mobilité, logement, consommation, ressources...) (annexe 2).

Au Conseil Départemental des Yvelines, tout est à construire pour que le personnel et leurs représentants soient associés pleinement à la mise en œuvre des transformations environnementales nécessaires dans le périmètre de notre collectivité et du territoire. Votre syndicat s'y engage pleinement.

Nous étudions chaque dossier avec cette lecture combinant **enjeux sociaux ET environnementaux**. Nous sommes notamment intervenus à ce titre sur des sujets comme le télétravail, le plan de formation, la déprécarisation du personnel, le temps de travail, la restauration, les outils de travail, le plan de mobilité du personnel, la proximité des services au public, les orientations budgétaires etc...

Nous prolongeons ces interventions par **une nouvelle étape recherchant une dynamique collective** pour peser dans les décisions de l'administration et des directions.

Dans cet objectif, nous mettons en œuvre une approche spécifique : le « **RADAR Travail Environnement** », outil coconstruit par la CGT et l'association « Pour un Réveil Écologique ».

Dans ce cadre, nous avons engagé **un état des lieux de notre collectivité** sur les enjeux environnementaux complété **d'une large consultation du personnel** (annexe 1).

Cette étape n'en est qu'une parmi de nombreuses autres passées, présentes et à venir. Ce n'est que dans l'engagement durable et par une démarche partagée avec le plus grand nombre que nous pourrons obtenir et construire de véritables avancées sociales et environnementales.

Nous vous restituons dans ce dossier l'état des lieux, les propositions et les perspectives...
Nous vous invitons à nous rejoindre pour agir ensemble (annexe 4).

SOMMAIRE :

p. 3 - 6 : Etat des lieux
p. 7 - 9 : Propositions
p. 10 : Perspectives

ANNEXES

p. 11 – 37 : Retour de consultation du personnel
p. 38 – 39 : Les 17 Objectifs de Développement Durable
p. 40 – 43 : Extrait Feuille de Chou
p. 44 – 47 : Adhésion à la CGT



ETAT DES LIEUX

Etat des lieux des transformations environnementales mises en place au Conseil Départemental des Yvelines - Période étudiée 2023 -



*Bilan de l'évaluation des actions mises en place par le **Conseil départemental des Yvelines** pour assurer que son activité soit écologiquement soutenable - 2023*

- Zone verte : nombre de politiques environnementales essentielles bien mises en place par la collectivité
- Zone rouge : nombre de politiques environnementales essentielles qui ne sont pas mise en place ou trop partiellement.

Comment lire cet état des lieux visuel : ce visuel évalue la mise en place ou non des politiques essentielles à la transformation écologique par le Conseil Départemental des Yvelines : la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'impact sur la biodiversité, de la consommation de ressources, de la mise en place de formations adaptées pour les agents, etc. Ce visuel évalue donc la politique départementale sur les enjeux environnementaux, mais absolument pas l'engagement des agents en charge de les mettre en place. L'absence de zone verte ne signifie pas automatiquement une absence d'action dans un domaine particulier, elle peut également signifier un manque de communication institutionnelle, ou une action trop partiellement déployée. C'est particulièrement le cas sur les questions de biodiversité. Cet état des lieux a été établi sur la base de critères et d'une grille de dépouillement nationale de données co-élaborée par l'UGICT- CGT et l'association « Pour un Réveil Écologique ». Sur cette base, cette évaluation a été menée par le syndicat CGT du Conseil départemental des Yvelines uniquement à partir des documents ressources de la collectivité disponibles (Rapports développement durable, Yvelines Mag, informations officielles, réunions formelles, ADEME etc.).

Nous vous livrons ici un état des lieux synthétique élaboré à partir de la grille d'étude Radar Travail Environnement.

Complété par le retour de consultation du personnel, il fait ressortir les manquements, les voies d'améliorations et les aspects positifs de la politique environnementale de la collectivité.

Deux précisions préalables sur la méthode :

En premier lieu, pour élaborer cette étude nous avons consulté de nombreux documents publics ou accessibles couvrant les années 2021 à 2023. Nous avons complété ces recherches par les informations recueillies dans le cadre d'échanges formalisés avec l'institution (réunions de concertation, instances paritaires). **Cet état des lieux 2023 n'évoque donc pas les éventuels chantiers en cours**, quand bien même ils seraient d'importance (ex : Projet de Plan de Transition Climatique prévu courant 2024), et encore moins les informations dont nous ne pouvons pas avoir connaissance faute de communication institutionnelle.

En second lieu, le distinguo entre « périmètre interne à la collectivité » et « périmètre géographique dont elle a la charge » a complexifié notre étude et les retours de consultation du personnel.

C'est bien sur les impacts directs et indirects que notre collectivité peut agir et mettre en œuvre des mesures adaptées sur l'ensemble du territoire.

Ce Radar travail et environnement montre que pour se donner les moyens de mener sa transformation écologique, le Conseil Départemental des Yvelines doit encore :

Sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation du réchauffement climatique dans le périmètre géographique de la collectivité

- Se fixer un objectif annuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre des activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.
- Se fixer un objectif d'accroissement de la captation de carbone par la végétation et les sols dans la zone géographique dont la collectivité a la charge.
- Mettre en place un plan d'adaptation face au changement climatique pour les activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.

Sur le plan de la protection de la biodiversité dans le périmètre géographique de la collectivité

- Quantifier l'impact des activités présentes sur le périmètre géographique de la collectivité sur la biodiversité.
- Mettre en place un plan global de préservation de la biodiversité dans le périmètre géographique de la collectivité – y compris en dehors des ENS - au-delà des actions plus ou moins éparses actuellement menées (plantation de lisière tel qu'en bordure RD149, végétalisation de cours de collèges, création (7) et restauration (14) de mares au sein des ENS, fauchage tardif, déploiement en cours d'indicateur biotope sur les projets immobiliers, gestion du Parc du Peuple de l'Herbe et des forêts...).
- Fixer des objectifs quantitatifs à son plan de préservation de la biodiversité.
- Analyser la dépendance des activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité à la préservation d'un bon état de la biodiversité, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Sur le plan de la lutte contre la pollution dans le périmètre géographique de la collectivité

- Quantifier régulièrement les rejets de polluants de l'air engendrés par les activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.
- Se fixer des objectifs de réduction des rejets de polluants de l'air engendrés par les activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.
- Quantifier régulièrement les rejets de polluants des eaux engendrés par les activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.
- Se fixer des objectifs de réduction des rejets de polluants des eaux engendrés par les activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.

Sur le plan de la réduction de consommation de ressources sur le périmètre géographique de la collectivité

- Quantifier la consommation annuelle de ressources liées aux activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.
- Fixer des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de matériaux et d'eau des activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité. La volonté de diminution de consommation des fluides (eau, électricité) et les effets de mesures prises (suppression d'eau chaude, mise en place de compteurs, limitation du chauffage/climatisation) doivent être mesurés, quantifiés et se traduire en objectifs chiffrés. Cette démarche est à élargir aux matières premières critiques (*matière que plusieurs facteurs (rareté, mais aussi inégalités de répartition géographique, pressions géopolitiques, etc.) rendent sujette à des pénuries à relativement brève échéance*).
- Inciter les activités présentes sur le territoire de la collectivité à évaluer la criticité des matières premières dont elles dépendent.

Sur le plan de l'implication et formation des agents

- Proposer à l'ensemble des agents une formation sur la compréhension globale des enjeux écologiques.
- Former l'ensemble des agents afin de leur donner les compétences nécessaires pour participer à la transformation écologique du périmètre de leur poste.
- Proposer régulièrement une formation sur la compréhension des enjeux écologiques aux élus de la collectivité.
- Partager systématiquement les documents élaborés par la collectivité concernant les enjeux écologiques au Comité Social Territorial (CST).
- Solliciter les représentantes et représentants élus du personnel lors de l'élaboration des mesures prises par la collectivité en tant qu'employeur pour diminuer son impact écologique.
- Consulter régulièrement les agents de la collectivité sur les enjeux environnementaux.
- Mettre en place une commission environnement - ou équivalent - dans le CST.

Sur le plan de l'impact environnemental de l'administration de la collectivité

- Se doter d'un référentiel interne listant les objectifs environnementaux qu'elle se fixe et les moyens qu'elle se donne pour les atteindre.
- Réviser les projets à fort impact d'artificialisation des sols (projet pont Achères, RD 30/RD90)
- Faire au moins tous les deux ans un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, intégrant l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3).
- Se fixer un objectif annuel de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Certains aspects positifs sont à souligner :

- ✓ L'investissement et l'engagement de l'ensemble des professionnels en charge des missions environnementales au sein de la collectivité (Direction environnement, chargés de missions dans les autres directions, SYE...).
- ✓ La mise en place de critères écologiques pour le choix des fournisseurs, prestataires, projets... Cet aspect reste cependant à améliorer, en 2020 58% des marchés départementaux comportaient une considération environnementale. En 2022, ce chiffre est passé à 73%.
- ✓ Un bilan régulier des émissions de gaz effet de serre est réalisé et en accès public sur le site de l'ADEME. Il est élaboré par Seine Yvelines Environnement, agréé pour cette élaboration.
- ✓ La mise en place d'Assises Agroalimentaires de février à mai 2023 et l'adoption en décembre 2023 d'une politique agricole et alimentaire 2023-2027 (soutien à la transition des pratiques face aux enjeux environnementaux, circuit court pour l'approvisionnement des collèges, ...)

- ✓ Elaboration annuelle du budget développement durable en collaboration avec les directions métiers mettant en avant les impacts positifs et négatifs sur les ODD des dépenses de la collectivité.
- ✓ Dépollution de la « mer des déchets » de la plaine de Chanteloup-les-Vignes avec tri à la source (A noter : cette dépollution a été effectuée sur une période antérieure à celle étudiée par ce Radar Travail Environnement, mais l'importance de cette action est à souligner).
- ✓ Projet de renaturation de la boucle de Chanteloup-les-Vignes en collaboration avec les partenaires territoriaux
- ✓ Plan de construction de collèges durables (A noter : le projet a été fortement révisé à la baisse à l'aune des réductions budgétaires)
- ✓ Plan de végétalisation de cours de récréation en collège (A noter : le projet a été fortement révisé à la baisse à l'aune des réductions budgétaires)
- ✓ Elaboration d'un plan de mobilité en concertation, flotte de véhicule entièrement électrique, développement de l'usage de véhicules électriques en territoire, Mobilit'Y, financement Eole... (A noter : la baisse, voire suppression, de la subvention départementale aux transports scolaires des collégiens et lycéens à l'aune des réductions budgétaires).

Certains aspects sont à améliorer significativement :

- La création d'un réseau d'éco-référents à l'abandon faute de portage.
- La mise en place des fresques climats qui reste une approche partielle et n'a concerné que 24 stagiaires, et bien au-delà le développement large de formations spécifiques.
- L'implication / sensibilisation des citoyens Yvelinois est à poursuivre et renforcer (Ex : 42 animations sur les enjeux de la biodiversité en 2023, exposition mobile sur la biodiversité, animations sur les ENS, auprès des collégiens...)
- Plan vélo 2022 – 2027, il prévoit 78 km de voies cyclables supplémentaires d'ici 2027. Ce plan reste insuffisant au regard des besoins et de la cohérence du réseau.
- Plan de rénovation énergétique des bâtiments départementaux à poursuivre.
- Le portage politique : Il existe une Vice-présidence déléguée à la Biodiversité, au Climat et au Développement durable (la 12^{ème} et dernière Vice-Présidence), les enjeux environnementaux sont également intégrés dans d'autres vice-présidences. A part sur des initiatives au coup par coup, nous constatons un manque de portage politique global.
- La transversalité de l'approche : une volonté est énoncée de travail en transversalité sur ces enjeux, notamment à partir des 17 Objectifs de développement durable définis par l'ONU (cf. annexe 2 : ODD), cette volonté est à amplifier et à ériger en automatisme systémique. Cela nécessite d'améliorer la transparence sur les travaux en cours, l'accessibilité des documents ressources, et la création d'espaces de dialogue et de co-construction transverses.

Cet état des lieux 2023 des transformations environnementales mises en place au Conseil Départemental des Yvelines est évidemment synthétique. Il est complété par les retours de consultation du personnel...



Radar travail et environnement

- Conseil Départemental des Yvelines -

PROPOSITIONS

- Propositions phares du personnel pour les transformations environnementales au Département des Yvelines - Consultation mai-juin 2024 -

Une consultation bien suivie

Pour compléter l'état des lieux nous avons engagé une consultation du personnel ouverte à l'ensemble des professionnels de notre collectivité.

Près de 200 agents y ont répondu et soumis de très nombreuses propositions pour soutenir une transformation environnementale auprès de notre employeur.

Cette participation et les nombreux échanges que nous avons pu avoir, illustrent une volonté partagée par de nombreux agents de renforcer et améliorer significativement la démarche environnementale de notre collectivité.

De nombreuses propositions concrètes

Cette consultation montre un manque global en termes de formations et d'informations sur ces enjeux (cf. p.12).

Au-delà de ce besoin d'amélioration en termes de formation, l'état des lieux et la consultation du personnel ont fait émerger **plus de 760 propositions** pour une transformation écologique au CD 78.

Toutes ces propositions sont retranscrites en intégralité dans ce dossier, cf. Annexe 1.

Nous précisons que certaines de ces propositions peuvent correspondre à des actions déjà menées, ne serait-ce que partiellement, cela conforte à minima le besoin d'améliorer le niveau de communication de ce qui est fait et l'accessibilité à l'information sur ces enjeux.

21 propositions phares, dont 6 prioritaires

Nous avons analysé vos réponses et propositions afin de les regrouper par thématiques et retenir celles qui étaient les plus fréquemment citées, les plus significatives.

Une réunion de travail ouverte à l'ensemble des agents ayant répondu à cette consultation s'est tenue début septembre. Elle a permis d'approfondir ces sujets et de prendre des décisions collectives.

Collectivement, nous avons décidé de valider 21 propositions phares.

Parmi celles-ci, le groupe de travail a choisi d'en prioriser plus particulièrement 6.

21 propositions concrètes, réalistes, nécessaires...

L'Environnement doit d'abord être conçu en termes d'investissement sur l'avenir et non comme un coût pour la collectivité, nous soulignons cependant que nombre des 21 propositions retenues, notamment dans les 6 priorisées, ne représentent aucun coût pour la collectivité.

Nous vous restituons ici ces propositions synthétiquement, chacune d'entre elles étant bien entendu déclinable très concrètement.

LES 21 PROPOSITIONS PHARES

Présentation globale, des propositions équilibrées :

Ces 21 propositions retenues sont équilibrées et représentatives :

- ✓ Des mesures très concrètes, d'autres plus globales,
- ✓ Des propositions purement environnementales, d'autres articulant social et environnemental,
- ✓ Des propositions « micro » à celles « macro »,
- ✓ Des propositions agissant sur les divers enjeux environnementaux, sur le climat, la pollution, la biodiversité et/ou l'épuisement des ressources,
- ✓ Des actions internes et d'autres sur le territoire yvelinois,
- ✓ Des propositions ayant un « coût » financier positif, négatif et/ou à « coût » neutre....

6 propositions phares priorisées :

- **Agir sur la restauration** : Développer le végétarien, les produits locaux, bio à la cafétéria, limiter l'usage de plastiques (contenants, bouteille d'eau...); poursuivre et amplifier le mouvement engagé dans les collèges, développer les cuisines locales...
- **Améliorer les transports publics** : Qualité, réseau, horaires, fréquence, tarification etc. en lien avec les différents partenaires (région, collectivités, services transport...).
- **Etudier la chaîne de tri des déchets** dans tous les services pour garantir sa réalité et son efficacité.
- **Faciliter les Aménagements du Temps de Travail** diminuant les impacts environnementaux : Développer la possibilité d'ATT en semaine de 4 jours ; d'horaires de travail adaptés aux horaires de transports en commun, aux trafics...
- **Instaurer des prestations sociales incitatives** : Aide à l'acquisition de véhicule électrique, vélo musculaire, vélo électrique, soutien à la rénovation thermique, à l'installation de récupérateur d'eau...
- **Mettre en place une Commission Environnement** - ou équivalent - dans le cadre du Comité Social territorial (CST), Partager systématiquement les documents élaborés par la collectivité concernant les enjeux écologiques aux membres de cette commission (ou du CST).

15 autres propositions phares :

- **Engager un véritable portage politique des sujets environnementaux.**
- **Se doter d'un référentiel interne listant l'ensemble des objectifs environnementaux** que la collectivité se fixe et les moyens qu'elle se donne pour les atteindre
- **Mettre en place un plan global de préservation de la biodiversité** dans le périmètre géographique de la collectivité – y compris en dehors des ENS.
- **Fixer des objectifs quantitatifs à son plan de préservation de la biodiversité**
- **Fixer des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de matériaux et d'eau** des activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.
- **Fixer des objectifs de réduction des rejets de polluants de l'air et des eaux** engendrés par les activités de la collectivité
- **Se fixer un objectif annuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre** des activités présentes dans le périmètre géographique de la collectivité.

- **Revisiter les projets à fort impact d'artificialisation des sols (routes...) en s'appuyant sur la séquence ERC** (éviter – réduire - compenser) pour prioriser l'évitement et non les supposées mesures dites de « compensation ».
- **Poursuivre et améliorer le Plan de rénovation énergétique des bâtiments** départementaux.
- **Accélérer la réduction de consommation d'énergie en interne** par l'étude et la mise en œuvre de mesures adaptées (minuteurs et/ou détecteurs de mouvements, éclairage LED, basse consommation, thermostat d'ambiance / climatisation, programmer l'extinction des lumières et écrans, politique de sensibilisation...).
- **Optimiser les ressources internes existantes**, renforcer la maintenance, favoriser le recyclage, étudier la possibilité de créer une ressourcerie en mobilier de bureau.
- **Assouplir les règles de télétravail** et développer les formations sur l'impact positif et négatif du travail en distanciel pour de bonnes pratiques.
- **Instaurer des mesures incitatives aux bonnes pratiques** : Indemnité télétravail, prime collective de service, intégration des enjeux environnementaux lors de l'évaluation professionnelle, élargissement de la prime vélo et mobilité durable, etc.
- **Proposer à l'ensemble des agents une formation sur la compréhension des enjeux écologiques.**
- **Proposer régulièrement aux élus de la collectivité une formation sur la compréhension des enjeux écologiques.**

Ces propositions sont les vôtres, le syndicat les portera en transparence :

Votre syndicat CGT s'engage à porter ces 21 propositions auprès de l'administration.

Nous portons ces 21 propositions phares avec un appui particulier pour celles priorisées collectivement. Il est entendu que l'ensemble des éléments recueillis lors de l'état des lieux et de la consultation du personnel, en particulier les plus de 760 propositions, constituent une base de données susceptible d'enrichir ces 21 propositions.

- ➔ **Nous ferons retour au personnel de l'état d'avancée de cette démarche auprès des autorités politiques et administratives de notre collectivité.**
- ➔ **Nous agissons de manière constructive et durable pour obtenir des avancées et nous nous saisissons de toutes voies d'amélioration possibles.**

